

Sniil

Syndicat National des Infirmières et Infirmiers Libéraux

Bienvenue à la soirée du 22/02/2018



REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE

⇒ **Sniil, Fni et CI** sont les **seules organisations syndicales reconnues représentatives**, donc les seules habilitées à œuvrer pour faire avancer la profession (en étant présent dans les CPD, CPR, URPS) et **négociier avec l'UNCAM**.

Seules les organisations syndicales représentatives ont le droit de:

- **négociier** (article L162-33 du Code de Santé Publique, loi de 1972)
- **agir** (article 7 et 10 de l'ordonnance de création de la Sécu, de 1945)

NEGOCIATIONS CONVENTIONNELLES

12/7/17 = début des négociations conventionnelles (UNCAM/syndicats IDEL)

17/10/17 = demande de signatures en 2 temps

Nov 2017 = signature de l'avenant n°5 (majoration de l'IF DJF et réduction de la cotisation AF)

Mars 2018 = signature de l'avenant n°6 (zonage IDEL, iatrogénie, ttt psy, nouveaux actes comme le KTPN, création de nv PRADO spécifique)

Juin 2018 = Signature de l'avenant n°7 (BSI, télémédecine, mss)

Délai incompressible de 6 mois = nécessaire avant l'application du nouveau texte

=> fin 2018

LES NEGOCIATIONS CONVENTIONNELLES

1) 1^{ère} étape: Avenant n°5, Nov 2017

- Mesure compensatoire de la hausse de la CSG de +1,7% -> réduction des cotisations d'allocations familiales (URSSAF)
- Majoration de l'indemnité DJF à 8,50€ à partir du 1/8/18
- Création d'une lettre enfant de -7 ans
- Piste de réflexion concernant la démographie des installations
- Demande de mise sous AP des dispositifs médicaux (non validée)

LES NEGOCIATIONS CONVENTIONNELLES

2) 2ème étape: Avenant n°6, Mars 2018

- Mesures de régulation de la démographie IDEL: révision du zonage tous les 3 ans + nv critère de régulation par bassin de vie.
- Intégration des nouveaux actes techniques: retrait KTPN, retrait redon et retrait de sonde urinaire + travail sur la iatrogénie.
- Retour sur le déploiement des RAAC: nouvel acte de prise en charge post opératoire de chirurgie ambulatoire.
- Propositions d'évolution du BSI: fin expérimentation en décembre -> retour du terrain, analyse qualitative.

LES NEGOCIATIONS CONVENTIONNELLES

3) 3ème étape: Avenant n°7, juin 2018

- Intégration des nouveaux outils numériques (mss et télémedecine)
- Validation du BSI (opérationnel début 2019)
- autres dispositions (protection sociale maternité des IDEL)

4) Délai incompressible de 6 mois avant application du nouveau texte

-> fin 2018

LE BSI

3 étapes:

- Remplir un **support d'évaluation** (renseignements administratifs du patient, bilan de sa situation médicale et son environnement).
- Information au **médecin traitant par messagerie sécurisée** (synthèse des éléments saisis, avec espace pour avis du docteur).
- Clôturer du BSI (après éventuelles modifications ou si abs de réponse du Dr dans les délais impartis) en le **transférant par voie dématérialisée au service médical** de la CPAM.

AMI 5.8 : séance à domicile de surveillance clinique et de prévention, pour un patient hospitalisé à la suite d'un épisode de décompensation d'une IC ou d'exacerbation d'une BPCO

C'est un programme de suivi infirmier, en complément du suivi médical, après sortie des patients hospitalisés pour ces 2 motifs. Il comprend **1 visite/sem, pdt minimum 2 mois et maximum 6 mois, avec une 1ère visite dans les 7j après la sortie, et un plafond maximal de 15 séances.**

Programme à réaliser selon le protocole thérapeutique et de surveillance du document de sortie (PRADO prescrit uniquement par un spécialiste hospitalier), adressé au médecin traitant et professionnels de santé du patient.

AMI 5.8 = 19,14€

Cette séance inclut la tenue d'une **fiche de surveillance + la transmission des informations au médecin traitant dans les 48h, par voie électronique sécurisée** (préambule au BSI?). Pas de notion de temps.

La facturation de cet acte est conditionnée à la **formation des IDEL** à ce suivi.

FORMATIONS DPC sur la PEC IC & BPCO (AMI 5.8)

4 sessions organisées dans l'OI, par l'Infci:

- Session 1: **L16-M17/04/2018** à Mayotte
- Session 2: **J19-V20/04/2018** au Créolia, St Denis
- Session 2: **L23-M24/04/2018** au Palm, Grand Anse
- Session 3: **J26-V27/04/2018** au St Alexis, Boucan Canot

Inscription à faire sur www.mondpc.fr code organisme 1745 (pour recherche plus rapide)

RAPPEL SUR LES FORMATIONS

- **Prise en charge DPC:**

Enveloppe annuelle/PS de 2j/an pour 2018 (obligation triennale), formation pec par l'Andpc et indemnisées par la CGSS.

- **Prise en charge Fifpl:**

Cotisation de 95€/an prélevée, pec à hauteur de 1400€/an/PS pour 4j max (plafond de 350€/j) et ouvre droit à un crédit d'impôt.

- **Prise en charge par ses propres fonds professionnels:**

Ex: DU, Master, autre type de formations, congrès, séminaires...

Ouvre droit à un crédit d'impôt quand attestation de présence avec nombre d'heures précisé (plafond de 35h/an).

L'URPS IDE OCEAN INDIEN

SITE INTERNET: www.urpsinfirmiers-oi.fr

PAGE FACEBOOK: URPS Infirmiers OI

MISSIONS: contribue à l'organisation de l'offre de santé régionale, en représentant les IDEL auprès des différents acteurs des 3 secteurs.

PROJETS: panel IDEL, programme d'expérimentation ETP Diabète, mise en place de RAAC ou PRADO, démarche qualité...

TRAVAUX EFFECTUÉS: KTADOM, lien affirmé avec les réseaux (SAOME, REUCARE, MAIA, OIS...), création de l'InterURPS...

ACTUALITÉS IMPACTANT LES IDEL

DÉCRET SUR L'EXERCICE PARTIEL IDE

JO du 3/11/2017 parution du décret relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le domaine de la santé -> recours en Conseil d'Etat

ASSURANCE VOLONTAIRE ACCIDENT DU TRAVAIL (AVAT)

Très fortement recommandée -> auprès de la CGSS

QUAL'IDEL & PLATEFORME D'APPUI TÉLÉPHONIQUE

« démarche certification » appartenant à l'Ordre, d'après A. Buzyn

ACTUALITÉS IMPACTANT LES IDEL

FACTURATION DES SOINS LORS D'UNE PERMISSION DE SORTIE

ATTENTION: la facturation doit se faire auprès de l'établissement d'où vient le patient => indûs si facturation à la CGSS!

Ex: AVC avec soins de nursing le we

CARPIMKO

Attention aux appels de sociétés privées!

Fin de l'année de régularisation -> N-1 comme impôts et URSSAF

Alignement des différents régimes de retraite prévu par le gouvernement.

ACTUALITÉS IMPACTANT LES IDEL

ACCESSIBILITÉ ERP

Attention aux arnaques!!!

Aucun certificat n'est reconnu -> ne rien payer

Mise aux normes nécessaires avec Agenda d'Accessibilité Programmée

Consulter www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32873

EQUIPEMENT DE DEFIBRILLATEURS

Sociétés mise en cause: Citycare et Locam (CROI alertés)

Aucune obligation d'équipement pour les IDEL

Attention à ne signer aucun contrat

ACTUALITÉS IMPACTANT LES IDEL

PRESTATAIRES DE SERVICE = Commerciaux

Attention aux KT périnerveux -> seulement si pec HAD

Attention aux propositions de faire parti d'un réseau, d'un annuaire, d'une plateforme particulière -> ne rien payer

HAD

Au niveau national rencontre Sniil et Fnehad fin 2017 pour état des lieux.

Localement accord cadre en cours de négociation.

Fiche évènement indésirable bientôt prête sur le site de l'URPS IDE OI

PAR AILLEURS L'ÉQUIPE SNIIL 974 TRAVAILLE À...

- Représenter les IDEL en CPD et CIDOI: faire remonter pb rencontrés
- Création d'un dossier de soins infirmier: Mise en ligne prochaine sur le site internet www.sniil974.fr
- Actualisation de son site internet
- Problématique du stationnement: positionnement du préfet clair (cf www.urpsinfirmiers-oi.fr)

PAR AILLEURS L'ÉQUIPE SNIIL 974 TRAVAILLE À...

- Prochaines soirées prévues:
 - 19/04 au Créolia (St Denis) à 19h sur la CARPIMKO
 - 23/04 au Palm (Grand Anse) à 19h sur la CARPIMKO et les négos conv.
 - 14/06 au Dina (La Saline) à 19h sur les ulcères
 - 20/09 au Véli (St André) à 19h sur de la neuro
 - 8/11 au Villa Delisle (St Pierre) à 19h sur le pied diabétique
- Venue de notre présidente nationale: en novembre 2018

Sniiil

Syndicat National des Infirmières et Infirmiers Libéraux

MERCI DE VOTRE ATTENTION

COCKTAIL DINATOIRE OFFERT PAR

SMD CDI, Mblnlycke et Nestlé